

République Française
Mairie de SAINTE-COLOMBE
(Rhône)

DCM 2025.05

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 30 JUIN 2025 à 11 h 00

Le trente juin deux mille vingt-cinq, à onze heures, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire et Président, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24 juin 2025.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Nombre de membres en exercice : 9 – Nombre de membres présents : 6 – Nombre de votants : 6

Membres présents (Six) : M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Brigitte DELORME, Mme Marie-Antoinette ABRY, M. Guy TABARDEL

Membres absents (trois) : Mme Corinne CHABORD, Mme Valérie BERAUD, Mme Lucie DANCETTE

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

DELIBERATION n° 2025.05 : Tarifs pour les sorties des seniors de Sainte-Colombe

Monsieur le Président expose qu'une sortie est prévue lors des trois prochains mois pilotés par le CCAS pour le bénéfice des seniors de Sainte-Colombe :

- Le 18 septembre 2025 : Journée sur le thème du patrimoine de la nature et de la détente dans la région des Gorges de la Loire avec visite château d'Essalois, visite du siège de l'entreprise Obut, visite de la collégiale et croisière-escapade.

Ces sorties, qui sont indispensables pour le bien-être des aînés de Sainte-Colombe, ont un coût pour le CCAS et nécessitent une tarification permettant de limiter leur impact budgétaire.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration du CCAS de mettre en place une tarification à hauteur de 45 € pour la sortie du 18 septembre 2025 et pour les seniors de plus de 70 ans. Les membres du conseil d'administration du CCAS participeront à la sortie à hauteur de 25 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs proposés pour la sortie organisée le 18 septembre 2025 par le CCAS aux montants suivants :
 - 1) 45 € pour les seniors de plus de 70 ans,
 - 2) 25 € pour les membres du conseil d'administration du CCAS.
- **DIT** que les recettes seront versées au budget 2025 du CCAS
- **CHARGE** Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le secrétaire de séance
Jacques REGNIER-VIGOUROUX



Transmis en Préfecture le : 01/07/2025
Affiché le : 01/09/2025

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 30 juin 2025
ID : 069-266900810-20250626-2025_05-DE

Le Président,
Marc DELEIGUE

